

RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE



8,3 millions d'habitants

1,7 % de la population totale de l'UE

83 858 km²

1,9 % de la superficie totale de l'UE

Capitale : **Vienne**

Monnaie : **Euro**

PIB : 266,6 milliards d'euros

2,2 % du PIB de l'Union

PIB/habitant : 32 800 euros

Secteurs d'activité

(répartition des emplois civils)

Agriculture : 5,5%

Industrie : 28,2%

Services : 66,3%

Croissance 2007 : 3,4 %

Inflation 2007 : 2,2 %

Solde budgétaire 2007 : -0,5 % du PIB

Taux de chômage 2007 : 4,4 %



L'AUTRICHE ET L'UNION EUROPÉENNE

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la stricte **neutralité** imposée à l'Autriche par les traités de paix lui interdit de participer directement à la construction de l'Europe communautaire. La guerre froide en voie d'achèvement, le pays dépose sa candidature dès le 17 juillet 1989. Il adhère à l'UE le **1^{er} janvier 1995**.

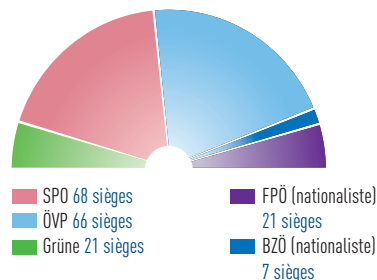
Alors qu'elle présidait l'UE au second semestre 1998, l'Autriche a joué **un rôle moteur dans le processus d'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale**. En 2006, présidant à nouveau l'Union, elle a mis en avant la priorité d'un meilleur dialogue entre l'est et l'ouest du continent. Lors des débats sur le projet de Constitution européenne, l'Autriche s'est particulièrement investie dans la définition d'un meilleur **équilibre institutionnel** entre «grands» et «petits» pays de l'Union.

NATIONALRAT (Conseil national)

Système institutionnel. L'Autriche est une **république fédérale de type parlementaire**. Le pouvoir exécutif est détenu par le Gouvernement fédéral. Néanmoins, le Président fédéral, élu au suffrage universel, détient d'importantes prérogatives, dont celle de nommer le Chancelier. Le Parlement est composé du Nationalrat (Conseil national) et du Bundesrat (Conseil fédéral). Le Nationalrat comporte **183 députés** élus tous les **4 ans** au **scrutin proportionnel** de liste dans le cadre des 9 Länder fédérés et de 43 circonscriptions.

Pouvoirs. Le Nationalrat vote la loi fédérale ordinaire à la majorité absolue et la loi fédérale constitutionnelle à la majorité de deux tiers. **Il peut se dissoudre** à la majorité simple et peut voter la défiance contre un ministre fédéral ou tout le Gouvernement fédéral, à la majorité simple, avec un quorum de 50% des membres présents.

COMPOSITION 2008 DU NATIONALRAT



La Présidente du Nationalrat,
Barbara Prammer

Les élections du 1^{er} octobre 2006 ont vu la victoire des sociaux-démocrates du **SPO** (35,7 % des suffrages exprimés), suivi des chrétiens-démocrates de l'**ÖVP** (34,2% des suffrages exprimés). Les **Verts**, qui devancent de quelques voix les nationalistes du **FPÖ**, sont devenus le troisième parti autrichien (11,2 %). Après une phase de consultations, un **gouvernement dit de grande coalition** a été formé. **Alfred Gusenbauer** est devenu Chancelier le 11 janvier 2007.

32,2 % de femmes

En savoir plus : www.parlinkom.gv.at

LES 18 DÉPUTÉS AUTRICHIENS AU PARLEMENT EUROPÉEN

- PSE > 7 députés
- PPE-DE > 6 députés
- Verts / ALE > 2 députés
- Non-inscrits > 2 députés
- ADLE > 1 député

